

**REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME VANNINA ANGELINI BURESI
AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »**

OBJET : Politique de soutien aux personnes porteuses de handicap et aux proches aidants

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui me permet de revenir sur une compétence majeure de la Collectivité de Corse à savoir sa politique en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants.

Je tiens à saluer le travail mené par ma collègue Bianca Fazi et sa Direction Générale Adjointe.

La Collectivité de Corse mène une politique ambitieuse en matière de handicap avec le soutien de l'ensemble des partenaires publics, associatifs et privés qui y sont associés et travaillent de concert afin d'offrir une prise en charge large et plurielle.

Vous avez raison les aidants disposent d'un rôle central dans le parcours de leur proche en situation de handicap et bien souvent, ils sont la clef de voute de ce parcours. Bien que leur investissement soit naturel, les aidants se retrouvent confrontés à des difficultés réelles notamment dans des situations d'épuisement et d'isolement.

Le rôle et la volonté de la Collectivité est de proposer un accompagnement global aux personnes dépendantes, en intégrant également les besoins des aidants.

Des actions sont ainsi menées à plusieurs niveaux :

- En premier lieu, il est important de rappeler que le besoin de répit des aidants est pris en compte dans les plans d'aide personnalisés financés dans le cadre de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Cela se matérialise par le financement d'une auxiliaire de vie lorsque l'aidant a besoin de s'absenter, ou encore le financement d'un hébergement temporaire pour la personne aidée.

- En deuxième lieu, la Collectivité de Corse dispose d'une compétence importante en matière de pilotage de l'offre médico-sociale. C'est notamment dans ce cadre que l'Assemblée de Corse a adopté en mai dernier, le projet de création de 36 nouvelles places d'Accueil de Jour pour personnes âgées et personnes en situation de handicap, mais aussi la participation au financement de la création de trois plateformes de répit en Corse d'ici la fin d'année 2020. La Collectivité de Corse mobilisera ainsi 354 000 € supplémentaires par an afin d'assurer le fonctionnement de ces nouvelles structures.

Enfin, bien consciente des enjeux en matière d'accompagnement des aidants et dans une logique d'amélioration continue de ses politiques, la Collectivité de Corse va lancer une enquête auprès de ces personnes, premier trimestre 2020, afin de mieux connaître leur profil, leurs besoins et leurs attentes.

S'agissant de l'épanouissement des personnes en situation de handicap, la Collectivité de Corse favorise des actions et le développement d'une expertise en matière de sport handicap, via le Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse présidé par votre collègue Petr'Anto Tomasi et dont vous êtes administrateur.

Celui-ci a inscrit dans son projet d'établissement un certain nombre d'actions allant de la découverte d'activités, à la formation d'intervenants, en passant par l'animation du réseau des partenaires.

Samedi prochain vous êtes invités à participer aux « Scontru di u Sport » à Corti. Nous présenterons la synthèse des rencontres dans les territoires, qui intègre des propositions faites par les clubs sportifs pour développer des projets au bénéfice des personnes en situation de handicap.

Je vous rappelle également que nous présenterons demain les ambassadeurs sportifs parmi lesquels deux ambassadeurs en situation de handicap.

Au titre de l'équipement des EPLE, nous faisons l'acquisition de tout matériel et mobilier spécifique demandé au bénéfice des élèves et des agents dont la Collectivité à la charge. Un fonds spécifique, géré par le Ressources Humaines de la Collectivité, qui finance ou rembourse les équipements, en tout ou en partie.

De plus, l'Assemblée de Corse a approuvé le 25 février 2016 l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de ses bâtiments recevant du public. Il concernait tous les établissements scolaires, ainsi que le Musée de la Corse et le CAP de Sartè. Le montant des investissements programmés pour l'ensemble de ces établissements était de 8.535.179 €. L'Ad'AP a été approuvé par Arrêté Préfectoral le 1^{er} juin 2016, pour une durée de neuf ans.

Enfin, il faut rappeler le travail d'accompagnement effectué au quotidien par les équipes de la MDPH. Vous êtes membre de la CDAPH et vous connaissez parfaitement la complexité des différents dossiers étudiés au sein de cette commission. L'équipe pluridisciplinaire évalue les situations selon un barème bien déterminé et la CDAPH attribue les prestations, procède à des orientations ou confère des statuts en appliquant strictement le Code l'Action de Sociale et des Familles.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que le milieu associatif est fortement représenté au sein des différentes instances et enrichit notre politique à travers sa connaissance des dossiers et son expérience au service des usagers.

De plus, nous nous sommes également engagés dans le dispositif « Réponse adaptée pour tous » (RAPT) qui permet aux personnes en situation de handicap et à leurs proches de ne pas connaître de rupture dans leur parcours de vie.

Nous restons bien-sûr vigilants car pour que les décisions de la CDAPH soient effectives il convient d'obtenir des moyens supplémentaires de la part de l'Etat. C'est dans ce cadre que votre Assemblée avait voté, en mars dernier, à l'unanimité, une motion portée par le groupe Femu a Corsica, afin de solliciter des postes supplémentaires d'auxiliaires de vie scolaire nécessaires à l'accompagnement des enfants en situation de handicap et à leur inclusion scolaire.

Pour finir sur une action plus spécifique à notre Collectivité, j'ai signé la convention FIPHFP en janvier dernier. Ce conventionnement nous donne la responsabilité d'agir plus et mieux pour aider les travailleurs les plus fragilisés, qui sont ou pourraient être en situation de handicap.

Nous avons donc la volonté d'assurer un portage politique fort à cette démarche handicap et d'en faire un élément culturel de notre nouvelle Collectivité.

Je vous remercie.